



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 11.03.2024

Date d'affichage : 11.03.2024

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire au mois de mars, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUIIS-SPENGLER, Maire.

Etaient présents : Mesdames REYNAUD – DOMEIZEL- DUMONTIER - GARCIN - KURKDJIAN – REVERSAT – PIGASSOU– BERNAIS –LAFON Nathalie - LAFOND Martine - LUCCHINI- RICCI

Messieurs GUIIS-SPENGLER – GAGGIOLI –GARCIA - GROUILLER - BOREL – BRANDTNER– GERMAIN – SEGURRA – MOUREN – VIAL -RASTELLO–

Etaient excusés : MM. AUBOIS (pouvoir à FX GUIIS-SPENGLER)- BRETTE (pouvoir à P. VIAL) Mmes COUTON (pouvoir à A. REYNAUD ) – SEGURRA (pouvoir à RM DUMONTIER)

Secrétaire de séance : Mme Rose-Marie DUMONTIER

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 013-24**  
**Affectation du résultat 2023 - Budget principal**

Monsieur le Maire rappelle les résultats à la clôture de l'exercice 2022 :

Compte 001 Déficit d'investissement reporté 1 376 485.52 €

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 589 729.62 €

Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté 1 810 243.28 €

Le compte administratif de l'exercice 2023 adopté par le conseil municipal fait apparaître :

Un résultat de la section de fonctionnement de 950 118.65 € (excédent)

Un solde d'exécution de la section d'investissement de 1 230 088.90€ (déficit)

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice est donc,

En section de fonctionnement :

1 810 242.47 €	+	950 118.65 €	2 760 361.12 €
(2022 )		(2023)	(excédent)

Auxquels doit s'ajouter l'intégration de l'excédent du Budget annexe du Parc  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
pour un montant de 529 502.21 €  
084-218401339-20240318-DELIB01324-DE  
soit un excédent total de 3 289 863.53 €  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024  
Publication : 19/03/2024  
En section d'investissement :

Pour l'autorité compétente par délégation  
- 1 376 485.52 € + 1 230 088.90 € - 146 396.62 €  
(2022) (2023) (déficit)



Par ailleurs, la section d'investissement fait apparaître des restes à réaliser :

En dépenses, pour un montant de 1 952 283.40 €

En recettes, pour un montant de 1 022 801.66 €

Soit un déficit de - 929 481.74 €

Le besoin de financement brut de la section d'investissement est donc de 929 481.74 €

Le besoin net de la section d'investissement est de :

146 396.62 € + 929 481.74 € 1 075 878.36 €

Le résultat de la section de fonctionnement soit 3 289 863.53 € doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal :

Soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,

Soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement

Dans tous les cas cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution d'investissement

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Compte 001 Déficit d'investissement reporté	1 075 878.36 €
Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 075 878.36 €
Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	2 213 985.17 €

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

François-Xavier GUI-SPENGLER,  
Maire



Rose-Marie DUMONTIER  
Secrétaire de séance

Le délai de recours contentieux  
devant le Tribunal Administratif de  
Nîmes contre la présente délibération  
est de deux mois

Accusé de réception par le préfet de l'intérieur

084-218401339-20240318-DELIB01324-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 19/03/2024  
Publication - 19/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



BUDGET PRINCIPAL	EXERCICE 2023	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES DE L EXERCICE</b>	4 088 352.78	1 776 601.99
<b>RECETTES DE L EXERCICE</b>	5 038 471.43	3 006 690.89
<b>EXCEDENT DE L EXERCICE</b>	950 118.65	1 230 088.90
<b>DEFICIT DE L EXERCICE</b>		
<b>EXCEDENT REPORTE</b>	1 810 242.67	
<b>DEFICIT REPORTE</b>		1 376 485.52
<b>RESULTAT CUMULE</b>	2 706 361.32	- 146 396.62
<b>EXCEDENT</b>		
<b>DEFICIT</b>		
<b>RESTES A REALISER</b>		
<b>DEPENSES</b>		1 952 283.40
<b>RECETTES</b>		1 022 801.66
<b>DEFICIT</b>		- 929 481.74
<b>INTEGRATION EXC BA LE PARC</b>	529 502.21	
<b>DEFICIT</b>		- 1 075 878.36
<b>AFFECTATION</b>		
<b>EXCEDENTS DE FCT CAPITALISES</b>		1 075 878.36
<b>RESULTAT FCT REPORTE</b>		2 213 985.17
<b>DEFICIT IVT REPORTE</b>		1 075 878.36



RÉSULTATS D'EXECUTION BUDGETAIRE		EXERCICE 2023	COMMUNE	
LIBELLE	NATURE DEP/REC	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	6 738 658.07	6 809 573.88	13 548 231.95
	<b>Recettes nettes</b>	3 006 690.89	5 038 471.43	8 045 162.32
	<b>Restes à réaliser</b>	1 022 801.66		1 022 801.66
<b>DEPENSES</b>	<b>Prévisions budgétaires</b>	6 738 658.07	6 809 573.88	13 548 231.95
	<b>Dépenses nettes</b>	1 776 601.99	4 088 352.78	5 864 954.77
	<b>Restes à réaliser</b>	1 952 283.40		1 952 283.40
<b>RESULTAT DE L EXERCICE</b>	<b>Excédent</b>	1 230 088.90	950 118.65	2 180 207.55
	<b>Déficit</b>			
<b>RESTES A REALISER</b>				
	<b>Excédent</b>			
	<b>Déficit</b>	929 481.84		